



## Prime de précarité et prime de bénéfice sauf moi

-----  
Par Visiteur

Puis-je attaquée mon ancien patron?

j'ai travailler dans une entreprise privé en tant qu'agent de service.j'ai signé au début un contrat d'un mois puis un contrat saisonnier puis pendant un ans PAS DE CONTRAT mais toujours sur mon lieu de travail bien sur puis un ans après un contrat de remplacement maternité, du jour au lendemain on m'annonce que je doit partir car la personne que je remplace revient et que je doit partir a la fin du mois.on me paie ma paie du mois et mes congés payé, pas de prime de précarité ni la prime décentralisée.je travail actuellement au meme endroit mais une entreprise a part la restauration ,donc il n'est plus mon patron,j'apprend qu'on donne une prime de bénéfice a tous les employé sauf moi pour cause tu ne travail plus avec nous!!!!alors que j'étais sur mon lieu de travail de janvier a novembre.j'ai ecrit au siège de cette entreprise qui ont apelé immédiatement mon patron pour des explications.Mon patron na pas aimé ca et à aplé mon grand chef actuel pour me faire licencier de la sodexho.en bref puis-je aller au prud'homme pour faire valoir mes droits??? d'après moi oui car le siège a taper sur les doigts de mon patron.merci de me repondre au plus vite.cordialement MMe fuchs

-----  
Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Cette situation est totalement indamissible.

Dans le mesure où vous avez travaillé sans contrat pendant une certaine période, la législation en Droit du travail considère que vous êtes en CDI.

Aussi dès lors qu'on vous licencie sans cause réelle et sérieuse, vous pouvez demander la nullité du licenciement et envisager de demander de fortes indemnités.

En revanche, si vous fondez votre demande sur le fait que avez été licencié alors que vous étiez en CDI, vous ne pourrez pas demander le prime de précarité.

De toute façon, cette prime est bien inférieure à l'indemnité que vous pouvez demander pour la nullité du licenciement.

Je vous conseille de recourir à un avocat spécialisé en Droit du travail.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.